

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-112-1906 nommant M. Vennat. sous-chef de bureaux de 1re classe, chef de 1er bureau du Secrétariat général, et M Lassaigue, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes, chef de bureaux des Finances,

n° 12-112-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 février 1906

Numéro JO  
n° 112 du 01/03/1906

Date du numéro  
1 mars 1906

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu L'arrêté local du 10 août 1900 organisant et fixant les attributions des Bureaux du Secrétaire Général : Vu le départ de M. Andonelli, Secrétaire Général par intérim. chef du premier bureau du Secrétariat Général, appelé à continuer ses services dans une autre colonie

**Vu** les nécessités du Services

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Vennat, Sous-Chef de Bureau de première classe, est chargé du premier Bureau du Secrétariat Général. en remplacement de M. Autonelli appelé à continuer ses services dans une colonie. Art. 2, — M, Vennat sera chargé en outre des fonctions de Commissaire de l'insérinlion Marilime et de Curateur æux liens successions vacantes), BH devra, en celle qualité, prêter ie serment professionnel.

#### Art. 3

— M. Lassaigue, Commis de première classe des Affaires Indigènes, est chargé du deuxième Bureau du Secrétariat Général, en remplacement de M. Vennat, Chargé du premier Bureau.

#### Art. 4

La présente décision, qui aura son effet à compter du 26 février 1906 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

---

Signé :

**ORMIERES**